

Résolution présentée par la délégation de l'Arménie

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	Initiative internationale pour le traitement des prisonniers de guerre et la création de tribunaux populaires
L'Assemblée Générale,	
Rappelant	les Conventions de Genève et les obligations des États concernant le traitement des prisonniers de guerres
Constatant	les violations croissantes des droits des prisonniers de guerre dans divers conflits à travers le monde et l'urgence d'une approche novatrice pour leur protection,
Soulignant	la détention illégale de prisonniers de guerre par l'Azerbaïdjan, la Turquie, le Pakistan, l'Arabie Saoudite et la Russie, qui instrumentalisent leur sort à des fins politiques et violent les principes du droit international humanitaires,
Affirmant	qu'il est nécessaire de transformer la perception des prisonniers de guerre, en les présentant non pas comme des ennemis, mais comme des êtres humains ayant des contributions à apporter à la paix
Dénonçant	également les complicités d'États tiers qui soutiennent ces violations, notamment Israël pour ses ventes d'armes à l'Azerbaïdjan, et appelle à un examen approfondi des relations diplomatiques et commerciales avec les pays impliqués dans ces abus.
Décide	de créer des tribunaux populaires dans les zones de conflit, composés de membres des sociétés civiles locales et d'experts internationaux, fonctionnant sous l'autorité d'organismes internationaux reconnus, tels que l'ONU ou la Cour Pénale Internationale (CPI), pour garantir transparence et impartialité : <ul style="list-style-type: none">- d'appeler tous les États membres à soutenir cette initiative en fournissant des ressources, un financement, et un accès à des experts en droits humains et en justice transitionnelle,- d'exhorter les États à respecter rigoureusement leurs obligations internationales concernant le traitement des prisonniers, sous peine de sanctions diplomatiques et économique

Le texte français fait foi